

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-354 du 24 Décembre 1979

portant nomination dans les Ministères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

VU l'Ordonnance n° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ;

SUR proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Décembre 1979.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

A la Société des Ciments du Bénin :

- Directeur Financier et Commercial : Camarade MOUDOGOU Alphonse,
- Directeur Technique : Camarade GUEDEGBE Damien Corbin,

A la Société Nationale de Brasseries LA BENINOISE :

- Directeur Général Adjoint et Directeur Commercial : Camarade GLELE A. Valentin,
- Directeur Technique par intérim : Camarade NAGNONHOU Thomas,
- Directeur Administratif : Camarade BAROGUI Chabi,
- Directeur Financier : Camarade ZOUNON Michel,

.../...

A la Société Béninoise des Textiles :

- Directeur Commercial : Camarade SODOKPA Richard,
- Directeur Financier : Camarade YANSOUNOU Christophe,
- Directeur Technique : Camarade AZANLIN Grégoire.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

Au Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics :

- Directeur Général : Camarade MOUSTAPHA SOULE Amadou,
- Directeur Technique : Camarade AVOGBANNANON Benoît,

A l'Institut National de Cartographie :

- Directeur Général Adjoint et Directeur du Cadastre : Camarade BAH Constantin,
- Directeur de la Cartographie : Camarade AGANAHI Robert,
- Directeur de la Géodésie : Camarade ADDA Branco Léonard,

A la Direction des Routes et Ponts :

- Directeur : Camarade LOKO René ;

MINISTERE DES FINANCES

- Directeur des Marchés Publics et Entretien des Bâtiments Administratifs : Camarade AZIAKOU Gilbert en remplacement du Camarade SEGNON Rigobert, mis à la disposition du Ministre de l'Equipement.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE LA COOPERATION TECHNIQUE

- Directeur de la Coopération Technique : Camarade ADANDE Jacques,
- Directeur du Bureau Central des Projets : Camarade ADIKPETO Bernard, cumulativement avec ses fonctions actuelles,
- Directeur-Adjoint et Chef du Service des Etudes et Synthèses à la Direction de la Planification d'Etat : Camarade HOUETON Nestor ;

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

- Directeur de l'Emploi : Camarade DJAITO Joseph,
- Directeur de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique : Camarade ADJANOHOUN Basile, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE
L'ACTION COOPÉRATIVE

A la Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydroagricole :

- Directeur Général : Camarade TONI Tossa Jérôme,
- Directeur Général Adjoint : Camarade SAADOU Bouraïma,
- Directeur Technique : Camarade OKE Joseph ;

AU Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora :

- Directeur : Camarade TOUPE André ;

PROVINCE DE L'ATACORA

- Directeur de la Société Provinciale de Production Végétale et Animale : Camarade ZAKARI Amidou,
- Directeur par intérim de la Société de Transport de l'Atacora : Camarade TOKO Daniel,
- Directeur par intérim de la Société Provinciale de Production Industrielle : Camarade BIO Djara,
- Directeur par intérim de la Société Provinciale de Construction de l'Atacora : Camarade HONVO Armand.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera

Fait à COTONOU, le 24 Décembre 1979

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de la Fonction Publique et du
Travail, chargé de l'intérim,

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 SGG 4
CC du PRPB 6 SPD 2 MF et ses
services 25 MIA-ME-MF-MPSCT-
MFPT 15 Sociétés et Services
Intéressés 15 MDRAC 4 UNB-BN 4
FASJEP 2 Intéressés 30 DPE 2
DAJL-INSAE 4 ICE et ses Sections
4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 DPE
au MFPT 4 BCP 1 JORPB 1.-